



**ROWING
CANADA
AVIRON**

ROWING CANADA AVIRON
Assemblée semi-annuelle
29 janvier 2023 à 8 h HP

Au

Delta Hotels Victoria Ocean Pointe Resort
100, rue Harbour
Victoria (Colombie-Britannique) V9A 0G1

FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION

Désignation d'un mandataire :

Les membres qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée semi-annuelle de Rowing Canada Aviron (RCA) le **29 janvier 2023** peuvent désigner un mandataire qui n'est pas tenu d'être membre pour voter en leur nom, à condition que :

- a. un avis par écrit nommant le membre donnant la procuration et le nom du mandataire est reçu par le (ou la) secrétaire de RCA avant le début de l'assemblée; et
- b. la procuration ne s'étend pas aux questions pour lesquelles le vote se fait par scrutin conformément aux sous-alinéas 6.4a. (Règlements administratifs de RCA)

Directives concernant le vote :

Les membres peuvent soit :

- a. donner au mandataire toute latitude pour décider comment voter au nom du membre; ou
- b. indiquer au mandataire comment voter sur des points spécifiques inscrits à l'ordre du jour.

Un astérisque * adjacent à la case de vote indique la recommandation de vote du conseil d'administration de RCA concernant la proposition.

Remarques :

1. Dans le cas où un amendement à une proposition originale est proposé dans le cadre de l'assemblée, le formulaire de procuration donne au mandataire toute latitude quant à la manière de voter sur cet amendement.
2. Les formulaires doivent être apportés à l'assemblée semi-annuelle et remis au registraire de l'assemblée semi-annuelle par le mandataire avant le début de l'assemblée.
3. Afin de pouvoir voter, les organisations membres doivent être en règle au plus tard le samedi 28 janvier à 12 h HP.

4. **Inscription à l'assemblée semi-annuelle** : Les représentants des membres votants en règle sont invités à s'inscrire à l'avance pour récupérer leur carte de vote, en personne ou par procuration – des informations supplémentaires sont fournies avec l'avis de convocation.

ROWING CANADA AVIRON
DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

À : _____,
(Nom de la personne désignée comme mandataire - en caractères d'imprimerie S.V.P.)

Nous, en tant que _____ vous désignons
(Nom du club ou de l'association membre)

en tant que notre mandataire avec plein pouvoir pour assister, agir et voter en notre nom lors de l'assemblée semi-annuelle de Rowing Canada Aviron qui aura lieu au Delta Hotels Victoria Ocean Pointe Resort, Victoria (Colombie-Britannique) le 29 janvier 2023 et à tout ajournement ou report de celle-ci.

Vous pouvez voter comme bon vous semble en notre nom

OU

Nous vous demandons par la présente de voter ou de participer au scrutin comme indiqué dans les directives ci-jointes.

Remarque :

L'astérisque * indique la position recommandée par le Conseil d'administration

(Signature du (ou de la) représentant dûment autorisé(e) de l'organisation membre)
(Date)

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES FRAIS D'ADHÉSION 2022 :

RECOMMANDATIONS :

Le comité sur les frais d'adhésion recommande un ajustement d'environ * 5 % des frais de participation de base (25 \$ à 26,25 \$) et des frais par siège (3,65 \$ à 3,85 \$) qui, bien qu'insuffisants pour suivre pleinement l'inflation, visent à limiter son incidence. L'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour les six mois à compter du 1er avril 2022 a enregistré une augmentation moyenne de 7,35 %, qui est non seulement beaucoup plus importante que ce qui est proposé, mais qui a aussi déjà une incidence sur RCA.

Le comité sur les frais d'adhésion recommande aussi une augmentation d'environ * 5 % des cotisations des clubs membres (416 \$ à 440 \$), des cotisations des associations spéciales/organisations associées (520 \$ à 545 \$) et des cotisations des associations provinciales d'aviron (728 \$ à 765 \$).

* certains de ces montants ont été légèrement arrondis

PROPOSITION :

Que les membres de RCA approuvent le rapport et les recommandations du comité sur les frais d'adhésion 2022.

Pour

Contre